

**CAPES EXTERNE
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2024**

SECTION : LANGUE DES SIGNES FRANCAISE

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
25/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (hormis celui fourni par le centre) est rigoureusement interdit.
26/03/2024	9h à 15h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (hormis celui fourni par le centre) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour l'épreuve : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, ruban adhésif.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.